



Les Transports scolaires Rentrée scolaire 2023-2024



➔ Pour les élèves de la Drôme :

- **Inscription et réinscription** en ligne sur www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome
Du 02 mai au 19 juillet 2023 (⚠ **pénalité de retard de 30 € à partir du 20 juillet 2023**)

- **Aide individuelle Transport voiture particulière** : une *aide d'approche* quand la distance est supérieure ou égale à 3 km d'un point de ramassage scolaire et *une aide totale* en cas d'absence de service de transport public sur la totalité du trajet domicile-établissement scolaire. La demande se fait sur internet au moment de l'inscription ou réinscription en renseignant la rubrique Aide Individuelle ou par formulaire papier en complétant la rubrique Aide individuelle.

Pour toutes questions ou difficultés, il est possible de contacter l'Antenne Régionale des Transports Scolaires et Interurbains de la Drôme au 04 26 73 33 00.

➔ Pour les élèves de l'Ardèche :

- **Inscription et réinscription** en ligne sur www.auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche
Du 02 mai au 19 juillet 2023 (⚠ **pénalité de retard de 30 € à partir du 20 juillet 2023**)

- **Aide individuelle Transport voiture particulière** s'il n'y a pas de transport scolaire à proximité ou si le domicile est à plus de 3,5 km du point de ramassage scolaire le plus proche. Les imprimés sont à retirer mi-octobre 2021 au secrétariat de l'accueil du Lycée Terre d'horizon.

Pour toutes questions ou difficultés, il est possible de contacter l'Antenne Régionale des Transports Scolaires et Interurbains de l'Ardèche au 04 26 73 32 00.

➔ Pour les autres départements, merci de vous adresser au secrétariat de l'accueil du Lycée Terre d'horizon 04 75 71 25 25 .

En cas de difficulté pour les inscriptions en ligne, possibilité de retirer un formulaire papier au secrétariat



Pass' Région



Cette carte émise par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes est indispensable dans le lycée car elle permet **de franchir les portiques d'entrée de l'établissement, délivrer un plateau pour manger au self, de récupérer ses manuels scolaires et ses équipements professionnels.**

QUAND ET COMMENT OBTENIR MON PASS'RÉGION ?

JE N'AI PAS ENCORE DE PASS'RÉGION :

- Je commande ma carte dès lors que je connais avec certitude le nom de mon établissement pour l'année 2023/2024 sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion> en indiquant le nom de mon établissement et ma filière de formation (je choisis ma filière parmi les filières 5 à 13 en fonction de ma situation). Si j'hésite sur la filière à sélectionner, je me renseigne auprès de mon établissement. Je dois télécharger une photo. Si j'ai moins de 15 ans, la commande de la carte doit obligatoirement se faire avec mon responsable légal. Avant de valider la demande, je dois choisir un code d'utilisation-code secret que je dois bien noter et retenir.
- Je devrai saisir ce code d'utilisation – code secret lors de la remise des manuels scolaires et des équipements professionnels dans mon lycée.

J'AI DÉJÀ UN PASS'RÉGION :

- Mon établissement s'occupe de tout : il revalide mes droits au Pass'Région pour 2023/2024 et mes nouveaux avantages sont chargés à distance sur ma carte.
- Je dois ensuite me connecter à mon compte sur l'appli Pass'Région ou en ligne afin de redéfinir le code utilisation - code secret de ma carte si je ne m'en souviens plus. Je devrai saisir ce code secret lors de la remise des manuels scolaires et des équipements professionnels dans mon lycée.